



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/AC.154/299  
13 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE

LETTRE DATÉE DU 12 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ  
DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE  
LA GRÈCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je tiens à appeler votre attention sur un grave problème résultant du retrait des panneaux de signalisation autorisant les véhicules ayant des plaques d'immatriculation diplomatique de la Mission de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies à stationner au coin sud de la 45e rue, et de la 3e avenue.

Dès l'apparition du problème, nous avons contacté la Commission de la Ville de New York chargée des relations avec l'Organisation des Nations Unies et le corps consulaire et adressé à deux reprises à la Commissaire, Mme Sylva, une lettre contenant tous les renseignements pertinents.

Lorsque Mme Sylva nous a répondu que la Commission de la Ville de New York avait attribué à notre Mission un nouveau lieu de stationnement du côté nord de la 46e rue, entre la 2e et la 1re avenue, nous avons pensé qu'il avait été remédié à cette situation regrettable. Nous avons malheureusement constaté que quatre autres missions, dont les lettres d'immatriculation diplomatique sont XF, LC, PR et GN, partagent actuellement ledit lieu de stationnement conçu pour deux voitures. Nous nous retrouvons donc dans l'impossibilité de nous garer dans cet espace.

Nous avons aussi contacté les personnes compétentes de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies qui nous ont informés que la Ville de New York était tenue de fournir à chaque mission étrangère auprès de l'Organisation des Nations Unies deux espaces de stationnement et qu'aucune mission ne devait être privée de ce droit.

Ce droit nous ayant en fait été inexplicablement nié, nous estimons qu'il s'agit là d'un comportement parfaitement discriminatoire. De surcroît, nous ne sommes pas disposés à accepter que la réputation de notre Mission soit ternie par les nombreuses contraventions pour stationnement interdit que nous recevons chaque jour du fait que nous ne disposons plus d'un lieu de stationnement pour garer nos voitures de façon réglementaire.

En dépit des lettres que nous avons adressées à la Commissaire Sylva, la situation est malheureusement restée inchangée depuis maintenant deux mois.

Compte tenu de ce qui précède, et du fait que cette situation constitue un acte de discrimination à l'encontre de la Mission de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aider à régler ce problème le plus rapidement possible conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et à l'Accord de Siège.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Comité des relations avec le pays hôte.

(Signé) Christos ZACKARAKIS

-----